



KIT DE COMMUNICATION

- Niveau 2 - Alerte Sécheresse -

Eaux de Vienne et Grand Poitiers Communauté Urbaine vous informent de la situation de sécheresse dans le département de la Vienne.

Dans ce kit de communication, Eaux de Vienne et Grand Poitiers Communauté Urbaine vous proposent des supports de communication pour sensibiliser la population aux économies d'eau.

[En cliquant ici](#), vous pourrez télécharger le visuel de la campagne Sécheresse 2023 et un visuel complémentaire mettant en avant les restrictions de consommation d'eau en niveau d'alerte Sécheresse.

Plusieurs formats vous sont proposés pour vos supports imprimés (bulletin municipaux) et numériques (site web de la commune, réseaux sociaux, panneaux électroniques...).

Pour vos réseaux sociaux (y intégrer l'un des visuels du kit communication) - exemple de message :

! ALERTE SÉCHERESSE ! Des restrictions de consommation à partir du réseau d'eau potable sont en vigueur dans l'ensemble du département de la Vienne.

Eaux de Vienne et Grand Poitiers Communauté Urbaine vous informent et conseillent.

Pour plus d'informations : eauxdevienne.fr / grandpoitiers.fr/eau

Pour vos panneaux numériques d'information - exemple de message :

Sécheresse dans la Vienne : réservons l'eau potable aux usages essentiels.

Plus d'informations : eauxdevienne.fr / grandpoitiers.fr/eau

Pour le répondeur téléphonique de votre collectivité - exemple de message :

La Vienne est actuellement en alerte sécheresse. Réduisons notre consommation d'eau potable au strict nécessaire : s'hydrater, se laver, cuisiner.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de eauxdevienne.fr / grandpoitiers.fr/eau

Pour l'envoi de SMS d'alerte infos – exemple de message :

ALERTE SÉCHERESSE. Informez-vous sur les restrictions en cours de consommation d'eau potable sur eauxdevienne.fr et grandpoitiers.fr/eau

Pour votre site internet et/ou votre magazine municipal :

Texte court

Sécheresse : économisons l'eau !

Le département de la Vienne connaît une sécheresse comme en 2022, avec les mêmes phénomènes de fortes chaleurs et de précipitations mensuelles déficitaires ces derniers mois, en février, en avril et en mai 2023. Les ressources en eau potable sont très vulnérables.

Dans ce contexte de sécheresse, nous appelons chaque foyer à utiliser l'eau de manière économe et raisonnée.

Conseils, bonnes pratiques et interdictions d'usage définies par arrêté préfectoral sont consultables sur les sites web d'Eaux de Vienne et de Grand Poitiers : eauxdevienne.fr et grandpoitiers.fr/eau

Texte long

Sécheresse : économisons l'eau !

Des ressources en eau très vulnérables

Le département de la Vienne connaît une sécheresse comme en 2022, avec les mêmes phénomènes de fortes chaleurs et de précipitations mensuelles déficitaires ces derniers mois, en février, en avril et en mai 2023. Dans ce contexte, les ressources en eau potable sont très vulnérables et de nombreux appels à la modération ont été lancés par les distributeurs d'eau potable, que sont Eaux de Vienne et Grand Poitiers, ainsi que par la préfecture, depuis mai 2022. Les mesures d'alerte sécheresse (niveau 2 sur 4) concernent les usages publics et privés, à partir du réseau d'eau potable.

Un risque de pénurie dans le département

Le département de la Vienne est marqué depuis août 2021 par un très fort déficit de pluie qui a conduit à un faible taux de recharge des nappes d'eau souterraines, et à des débits de rivière bien inférieurs aux moyennes enregistrées.

Dans le contexte de sécheresse, Eaux de Vienne et Grand Poitiers relaient les interdictions de consommation définies par arrêté préfectoral et appellent chaque foyer à utiliser l'eau de manière économe et raisonnée.

Sont interdits :

- le remplissage et la vidange des piscines privées de plus d'1m³, sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier a débuté avant le niveau d'alerte et uniquement pour un volume destiné à la sécurité et l'intégrité du bassin
- le lavage des véhicules par les professionnels, sauf avec matériel haute pression ou disposant d'un système de recyclage d'eau
- le nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel

Sont interdits, entre 11h et 18h :

- l'arrosage des pelouses, massifs fleuris, terrains de sport et jardins potagers
- l'arrosage des jardins potagers

Eco-gestes simples à adopter dès maintenant :

- Fermez les robinets pendant le savonnage des mains, brossage des dents, rasage
- Préférez une douche (4-6 mn) à un bain
- Remplissez complètement votre lave-linge et votre lave-vaisselle avant de les mettre en route
- Nettoyez vos légumes dans une bassine et réutilisez cette eau pour arroser vos plantes.

Retrouvez plus de conseils et suivez l'évolution de la situation sur les sites web d'Eaux de Vienne et de Grand Poitiers : eauxdevienne.fr et grandpoitiers.fr/eau